

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne facilite la rénovation des logements en intégrant l'Impact dans sa gamme de crédits immobiliers

Metz, le 28 janvier 2025

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne propose à ses clients souscrivant le nouveau Crédit immobilier « impact +X »¹ de bénéficier d'une réduction du taux d'intérêt en cas d'amélioration dans les trois ans de la classe énergétique de leur bien. Cette offre est destinée aux logements ayant un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) entre E et G dont les propriétaires engageraient des travaux pour l'améliorer de deux classes. Les acquéreurs pourront également bénéficier de l'accompagnement d'un réseau de partenaires experts en rénovation énergétique, depuis l'audit jusqu'à la réalisation effective des travaux.

Acteur clé du financement de l'immobilier et du logement, la BPALC s'engage à accompagner ses clients dans leur accession à un logement performant sur le plan énergétique. Cette démarche s'inscrit parmi les priorités du projet stratégique Vision 2030 de rendre l'Impact accessible à tous. Elle contribue au défi majeur de la rénovation énergétique des habitations en France.

Une solution à Impact simple, concrète et vertueuse

Les biens éligibles concernent les logements ayant un DPE classé E, F ou G au moment de l'octroi du prêt, qu'ils soient utilisés comme résidences principales, secondaires ou locatives. Pour bénéficier de la bonification, le client s'engage dès la signature du prêt à réaliser des travaux visant à améliorer le DPE du bien immobilier de deux classes.

Le client dispose alors d'une durée de plus de trois ans (40 mois), à compter du premier déblocage du crédit, pour réaliser les travaux de rénovation. Ceux-ci peuvent être financés selon son choix, dès l'achat immobilier ou après l'acquisition du bien. Si la nature des travaux le permet, le client a la possibilité de souscrire un Eco-PTZ ou un prêt pour la rénovation énergétique en complément.

L'amélioration effective du DPE de deux classes déclenchera une bonification systématique avec une réduction du taux d'intérêt de 0,10 % du prêt classique ayant financé l'achat du bien, sans frais de gestion.

Cette solution à Impact est cumulable avec l'obtention d'un PTZ et avec l'offre récemment lancée par Banque Populaire pour faciliter l'accès à la propriété des jeunes primo-accédants : PTZ+X qui double le montant du PTZ dans la limite de 25 000 euros.

Un accompagnement global dans la rénovation énergétique

Pour accompagner ses clients dans la réalisation des travaux, la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne a noué des partenariats avec des experts en rénovation énergétique, tel que Cozynergy. Les clients peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement global allant de l'audit énergétique à la garantie de bonne fin de travaux, en incluant la recherche de subventions.

Pascal COTTON, Directeur Commercial de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne : « Grâce à l'intégration de cette nouvelle solution à Impact dans ses offres de crédit immobilier, la BPALC soutient ses clients dans leur accession à la propriété tout en contribuant concrètement à la transition énergétique du territoire. Pour faciliter la réalisation de leurs travaux, nos clients peuvent être accompagnés par notre réseau de partenaires experts en rénovation énergétique. L'amélioration du DPE de leur logement leur permet de bénéficier non seulement d'une réduction de leurs mensualités de remboursement, mais également d'une diminution de leur facture énergétique et d'une valorisation de leur patrimoine. »

Exemple de crédit immobilier avec solution à Impact*

Pour un crédit immobilier de 200 000 euros sur une durée de 20 ans, comprenant l'acquisition d'un bien d'une valeur de 170 000 euros, ainsi que des travaux d'isolation et l'installation d'une pompe à chaleur d'un montant de 30 000 euros, un client de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pourra bénéficier, après une phase de travaux d'un an et à la réception d'un DPE amélioré de deux classes (de F à D) :

- d'une bonification de 0,10 % sur un taux d'intérêt initial de 3,45%** permettant une diminution du coût du crédit de plus de 122.76 euros / an et du coût total du crédit de 2 455.20 euros ;
- d'une réduction de sa facture énergétique de 2 250 euros/an. La facture énergétique passera ainsi de 3450 euros/an à 1200 euros/an*** ;
- d'une éventuelle subvention des travaux par l'Anah et autres acteurs publics locaux.

* Exemple de crédit immobilier présenté à titre indicatif. Conditions non contractuelles.

** Taux d'intérêt mentionné à titre d'exemple.

*** Estimation réalisée selon la méthode 3CL des consommations conventionnelles du logement mise en place par l'Ademe et mentionnée à titre d'exemple.

¹ Hors prêts non éligibles : prêts réglementés, prêts révisables, prêts infime, prêts relais et prêts duo.

Ce communiqué de presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement informatif et sans valeur contractuelle.

Responsable des Relations Publiques et Relations Presse

Isabelle GALAND
Tél. 03 87 37 94 59
isabelle.galand@bpalc.fr

BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE 
la réussite est en vous